

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève  |
| <b>Herausgeber:</b> | Société d'histoire et d'archéologie de Genève   |
| <b>Band:</b>        | 13 (1964-1967)  |
| <b>Heft:</b>        | 3   |
| <b>Artikel:</b>     | L'amortissement de la dette publique genevoise au XVIIe siècle                            |
| <b>Autor:</b>       | Monter, E. William  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-1002648">https://doi.org/10.5169/seals-1002648</a> |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'AMORTISSEMENT  
DE LA DETTE PUBLIQUE GENEVOISE  
AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE <sup>1</sup>

par E. William MONTER

---

La manière dont la République de Genève résolut, au XVII<sup>e</sup> siècle, le problème éternel de sa dette publique ne manque pas d'originalité. En premier lieu, la dette en question avait été contractée en Suisse, et ne fut pas, en fin de compte, éliminée, mais plutôt transformée en dette intérieure, due par l'Etat à l'Etat. Deuxièmement, et fait plus important encore, le remboursement des créances à l'étranger fut, pour Genève, définitif. Jusqu'à la Révolution française, Genève se trouva dans la position de ne rien devoir à personne. Situation assez heureuse parmi les Etats européens de l'âge moderne, pour la plupart accablés de dettes, souvent menacés de banqueroute, au budget presque toujours déficitaire.

Sans doute, d'autres Etats ont diminué leurs dettes au XVII<sup>e</sup> siècle, et parfois de façon plus spectaculaire que Genève. Prenons, par exemple, le cas du Danemark <sup>2</sup>. Accablée, à la fin de la Guerre de Trente ans, par l'inflation et par la baisse catastrophique des revenus douaniers des détroits baltiques, presque sans

---

<sup>1</sup> Communication présentée à la Société d'histoire et d'archéologie le 24 novembre 1966. Je tiens à remercier vivement M. Gustave Moeckli, qui a bien voulu préparer une traduction de la version originale de ce travail et qui a ensuite corrigé mes révisions.

<sup>2</sup> Voir Axel NIELSEN, *Danische Wirtschaftsgeschichte*, Jena, 1933, p. 99-105. Je dois au professeur Roland Mousnier les exemples mentionnés ci-après — ce dont je le remercie.

crédit, la couronne de Danemark réagit et réduit ses dettes, qui étaient de l'ordre de 4 millions de Reichsthalers en 1660, par divers moyens financiers et politiques — mais sans banqueroute. Quinze ans plus tard, la Couronne ne devait plus que la huitième partie de cette somme. Réussite éclatante mais, il faut l'ajouter, assez exceptionnelle à l'époque. On peut citer encore quelques autres Etats, qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, essayèrent, avec plus ou moins de succès, de diminuer leurs dettes ; les meilleurs exemples sont ceux de la Suède<sup>1</sup>, à partir de 1680, et aussi de la France de Colbert, laquelle en dix ans diminua ses charges budgétaires permanentes de 52 à 24 millions de livres<sup>2</sup>.

Il me paraît que le cas qui ressemble le plus à celui de Genève n'est pas le fait des monarchies, mais plutôt celui d'une autre ville : Amsterdam (à cette différence près, qu'Amsterdam n'était point endettée à l'étranger). Dès 1645, sa municipalité avait commencé à puiser libéralement dans les caisses d'une institution indépendante : la Wisselbank, la plus connue, la plus imitée, la plus solide de toutes les banques de virements de l'Europe au XVII<sup>e</sup> siècle. Aux environs de 1685, la municipalité d'Amsterdam devait presque trois millions de florins à sa propre banque. Mais ce fut un jeu d'enfant de diminuer fortement cette dette ; car la Wisselbank, institution indispensable à tous les grands marchands de l'Europe, faisait, comme n'importe quelle bonne banque, de larges profits : 2 340 971 florins pour cette même année 1685. En portant ces profits à l'actif de la municipalité, la dette fut réduite de cinq sixièmes, sans effort<sup>3</sup>. Bien sûr, Genève n'avait pas de Wisselbank, mais une autre institution également indispensable à l'échelle locale, et, toutes proportions gardées, également profitable : la Chambre des blés. L'histoire de la dette genevoise est donc l'histoire de la transformation des dettes envers les Suisses en une dette envers la Chambre des blés, balancée par les profits de cette insti-

<sup>1</sup> Eli HECKSHER, *An Economic History of Sweden*, trad. G. Ohlin, Cambridge, Mass., 1954, p. 79-80, 85-88, 103 et surtout 120-125.

<sup>2</sup> Souligné récemment par Pierre GOUBERT, *Louis XIV et vingt millions de François*, Paris, 1966, p. 90.

<sup>3</sup> G. J. VAN DILLEN, « The Bank of Amsterdam », dans *History of the Principal Public Banks*, La Haye, 1933, p. 95-96.

tution. Genève passa, au XVII<sup>e</sup> siècle, de la condition normale des Etats européens à la condition privilégiée d'Amsterdam.

\* \* \*

Au début du siècle, la dette extérieure de Genève était immense. Un relevé général de l'endettement avait été dressé en 1599 par le trésorier Michel Barrilliet<sup>1</sup>. Il montrait que la plus grosse part des dettes genevoises se trouvait à Bâle. Barrilliet énumérait trente-trois obligations à l'égard de particuliers, contractées à Bâle entre 1530 et 1585, au total 6 000 écus-sol, plus 43 460 Gulden — avec intérêt à 5 %. De plus, le gouvernement bâlois avait prêté 19 000 écus-sol à Genève entre 1563 et 1589. Le gouvernement bernois avait prêté 10 000 écus-sol en 1567 ; la République de Saint-Gall, 1 750 écus-sol en 1591 ; le gouvernement de Schaffhouse, 10 000 Gulden en 1589 et 4 500 écus-sol en 1590. Autre grosse dette, celle de 24 000 écus-sol contractée envers le gouvernement de Zurich en 1589. Tous ces prêts portaient intérêt à 5 %. Ensuite venaient le prêt de l'Electeur Palatin en 1589, sans intérêt, et celui d'un marchand de Strasbourg nommé Schmalz : 6 000 écus-sol, à 5 %, daté de 1596. Ceux-ci n'étaient que les plus importants d'une masse d'obligations non remboursées, presque toutes émises par la petite République de Genève durant les nombreuses crises militaires du XVI<sup>e</sup> siècle.

En janvier 1604, Genève estimait officiellement sa dette publique à 128 400 écus-sol, soit presque trois fois ses revenus annuels<sup>2</sup>. Et les finances genevoises étaient tellement serrées pendant la dernière décennie du XVI<sup>e</sup> siècle que les intérêts de ces dettes n'avaient pas été payés régulièrement. Saint-Gall,

<sup>1</sup> Archives d'Etat, Genève (= AEG), Finances K 2, fol. 49-70 ; abrégé, avec une mince erreur pour Bâle, dans mes *Studies in Genevan Government, 1536-1605*, Genève, 1964, p. 51-52. J'ai omis la dette considérable due aux frères Morlot de Berne, source d'un procès interminable pendant ce siècle ; voir G. Vaucher, « La politique intérieure au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire de Genève des origines à 1798*, Genève, 1951, p. 350-351.

<sup>2</sup> AEG, Reg. du Conseil (= R.C.), vol. 100, fol. 12 ; cité par Anne-Marie PIUZ, *Affaires et politique: Recherches sur le commerce de Genève au XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1964 (M.D.G., t. XLII), p. 371 n. 2.

par exemple, n'avait rien reçu depuis huit ans selon Barrilliet, et les autres créanciers suisses étaient logés à peu près à la même enseigne. L'effort genevois de 1598 pour rattraper une partie de ses arriérés, tout modeste qu'il fût, avait absorbé 40% du revenu total de la Seigneurie<sup>1</sup>. Il est hors de doute que la dette publique constituait le problème le plus important que devait résoudre la République à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle.

\* \* \*

Une première lueur d'espoir pour les finances genevoises apparut au lendemain de l'Escalade. Henri IV gratifia Genève, qui restait libre et alliée à la France, d'un subside annuel de 60 000 livres tournois, qui fut versé régulièrement de son vivant<sup>2</sup>. Louis XIII continua de payer cette somme pendant six ans encore. En principe, cet argent devait servir à entretenir la garnison permanente de Genève, pour laisser ouvert à la France le passage stratégique vers la Suisse. En pratique, la garnison de Genève était trop réduite pour entraîner jamais 60 000 livres de dépenses par an. En 1613, par exemple, la garnison coûta à la République environ 90 000 florins genevois, soit 60% des subventions versées par la France pour son entretien<sup>3</sup>. Une convention, établie en mai 1613 entre la République et les marchands genevois qui encaissaient le subside en France, prévoyait que ces marchands fourniraient mille écus par mois pour la solde des militaires, laissant 8 000 écus (soit 40%) à la disposition du gouvernement<sup>4</sup>. Ainsi la France avait fourni à Genève une première occasion de s'attaquer au problème essentiel de l'extinction de sa dette extérieure.

---

<sup>1</sup> Voir mes *Studies*, *op. cit.*, p. 51.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 53-54. Subside infime à côté des millions de livres versés par Henri aux Pays-Bas, chaque année, jusqu'à leur trêve de 1609 avec l'Espagne.

<sup>3</sup> Voir AEG, Finances T 29 : 84 800 florins pour onze mois. Les dépenses pour la garnison étaient presque au même niveau trente ans plus tard : 93 271 florins pour 1644 (Fin. T 61).

<sup>4</sup> AEG, Fin. A 3, fol. 337.

Les résultats furent modestes. Entre l'Escalade et le début de la Guerre de Trente ans, Genève réduisit considérablement son arriéré d'intérêts, mais une petite partie seulement du principal fut remboursée aux créanciers. Les paiements genevois devinrent plus réguliers et plus considérables, surtout à partir de 1610, quand les marchands qui touchaient les subsides en France furent chargés du service de la dette. A travers les minutes de la Chambre des comptes de Genève, on voit diminuer la masse des arriérés encore dus. Prenons le cas de Schaffhouse, ville éloignée et difficile d'accès. En 1607, ce créancier se plaignit que Genève lui devait à peu près dix ans d'arrérages ; en 1612, il protesta que rien ne lui avait été payé depuis 1608 ; et en 1617 il fit remarquer que rien ne lui était parvenu depuis cinq ans. Le seul effort sérieux accompli par Genève envers Schaffhouse fut fait en 1617-1618, lorsque 6 000 Gulden (sept ans d'intérêts) lui furent envoyés<sup>1</sup>.

Les dettes plus importantes envers Berne, Zurich et surtout Bâle exigeaient des arrangements plus compliqués. Pour Berne, ancien et proche allié de Genève, les intérêts furent en général payés par tranches de 1 000 écus (deux ans) et n'atteignirent jamais quatre ans de retard<sup>2</sup>. Zurich n'était pas aussi bien traité par les Genevois ; la République de Genève réduisit cependant un arriéré énorme (huit ans en 1599) par divers paiements — surtout entre 1613 et 1618, en versant 26 000 Gulden, équivalant à douze ans d'intérêts<sup>3</sup>.

Mais c'était surtout à Bâle qu'il fallait payer des intérêts. Entre 1600 et 1618, les paiements genevois à Bâle ont été fréquents — j'en ai compté vingt-trois, et j'ai des raisons de penser qu'il y en eut davantage<sup>4</sup> — et destinés surtout à régler l'intérêt annuel aux créanciers privés. On ne laissait jamais s'accumuler des arriérés sur les dettes dues aux particuliers, alors que les paiements au gouvernement bâlois étaient souvent de trois ou quatre ans en retard.

<sup>1</sup> AEG, Portefeuilles historiques (= P.H.) 2473, 2592 ; Fin. A 3, fol. 11, 515, 517.

<sup>2</sup> AEG, Fin. A 3, fol. 324, 398, 473, 491.

<sup>3</sup> *Ibid.*, fol. 28, 183, 398-399, 515-516 ; Fin. A 4, fol. 100-101.

<sup>4</sup> Paiements dispersés dans Fin. K 2, Fin. A 3, et plus rarement dans la série Fin. T.

A Bâle, le problème pour Genève n'était pas, ou n'était plus, de savoir comment payer les intérêts, mais comment rembourser une partie du capital emprunté aux particuliers. Malgré le solde annuel des subsides français, Genève n'avait que légèrement réduit sa dette bâloise en 1618. Un seul effort sérieux avait été tenté en ce sens. Pendant l'été de 1609, Jean Sarasin fit payer à Bâle la somme de 10 000 Gulden pour amortir deux grands emprunts<sup>1</sup>. A part cela, je n'ai trouvé qu'un seul versement, en mars 1617, qui comprenait 1 040 Gulden en remboursement d'un prêt datant de 1583, à un créancier demeurant à Mulhouse<sup>2</sup>.

Peu après le début de la Guerre de Trente ans, et malgré le ralentissement des subventions françaises, Genève mit tout en œuvre pour réduire sa dette à Bâle et à Strasbourg. Au cours de l'hiver 1620, la République décida de réunir les fonds nécessaires pour éteindre la dette Schmalz (dont les intérêts, de 300 écus, étaient payés chaque année à la Noël par la famille du marchand genevois Julian Piaget, mais dont personne à Genève n'avait jamais vu l'original)<sup>3</sup>. Le 16 février 1621, neuf citoyens genevois acceptèrent de réunir 16 000 écus, garantis par une gabelle du sel qui venait d'être doublée et octroyée pour huit ans<sup>4</sup>. L'argent fut transporté à Strasbourg, et ensuite à Bâle, par Louis Trembley. Selon ses instructions, il remboursa le prêt Schmalz, et remboursa également tous les créanciers bâlois qui le désiraient. A cette occasion Genève amortit quinze emprunts, représentant un capital de 19 900 Gulden, éliminant ainsi d'un seul coup plus d'un tiers de ses dettes envers les bourgeois de Bâle<sup>5</sup>.

\* \* \*

---

<sup>1</sup> AEG, Fin. K 2, fol. 72 ; Fin. A 3, fol. 257, 273.

<sup>2</sup> Fin. A 3, fol. 495. Signalons toutefois qu'il manque dans nos données la date de remboursement de trois des 33 créances bâloises, pour un capital total de 2660 Gulden plus 1 000 écus.

<sup>3</sup> *Studies, op. cit.*, p. 54 ; Fin. T 16, fol. 19 ; T 17, fol. 22v ; T 20, fol. 39v ; T 21, fol. 16 ; Fin. A 3, fol. 28, 223, 349, 515 ; Fin. A 4, fol. 6. Les arrérages faisaient boule de neige depuis 1616.

<sup>4</sup> AEG, R.C., vol. 120, fol. 54v-56v ; E. RIVOIRE et V. VAN BERCHEM, *Les Sources du droit du Canton de Genève*, 4 vol., Arau, 1920-1935, t. III, p. 627.

<sup>5</sup> R.C., vol. 120, fol. 87v-89v ; Fin. A 4, fol. 14-18 ; P.H. 2674.

Mais à partir de 1621, pour une quinzaine d'années, l'histoire fiscale genevoise entra dans une période très difficile. La subvention française ne fut pas versée en 1617. En 1618, Genève toucha 55 000 livres de Louis XIII, mais ce fut la dernière fois avant 1624, quand parvinrent à Genève 25 000 livres « dues en 1621 » avec promesse de nouvelles subventions au taux réduit de 50 000 livres par an<sup>1</sup>. Il semble qu'aucune de ces promesses ne se réalisa ; Richelieu, alors au pouvoir, n'avait pas grand intérêt à subventionner les Genevois. Les Archives de Genève gardent encore un papier qui prétend être un mandat de 50 000 livres sur le Trésor royal de France, en date du 4 mai 1624<sup>2</sup>. La pluie d'or français qui arrosait le trésor genevois depuis l'Escalade cessa définitivement. Rien ne vint la remplacer.

Or, la subvention française avait été supprimée au moment où la ville en avait plus besoin que jamais. La guerre allemande, s'étendant chaque année, exigeait que la garnison de Genève soit maintenue et, si possible, renforcée. De nouveau, le Duc de Savoie menaçait Genève d'annexion<sup>3</sup>. Heureusement, Genève réussit à éviter toute participation directe à la Guerre de Trente ans, ce qui la dispensa de contracter de nouvelles dettes en Suisse ou ailleurs. Cependant, une crise économique (elle aussi, comme la guerre, généralisée en Europe) vint s'ajouter aux pressions militaires et diplomatiques des années 1620-1636. Genève éprouva la disette et la peste, sans compter le marasme commercial, et tout cela ne fut pas sans effet sur les finances de la République<sup>4</sup>.

Les difficultés qu'éprouva Genève à payer ses intérêts, surtout entre 1626 et 1632, furent immenses. Difficultés non seulement pour réunir l'argent nécessaire (à une époque où la Seigneurie dépensa beaucoup en achats de blé), mais aussi pour

<sup>1</sup> AEG, Fin. A 3, fol. 510-511. Fin. A 4, fol. 65-68v, 144-148.

<sup>2</sup> P.H. 2761. Rappelons que Richelieu était entré au Conseil du roi cinq jours auparavant, le 29 avril.

<sup>3</sup> Voir l'étude d'Edouard ROTT, « Richelieu et l'annexion projetée de Genève, 1631-1632 », *Revue historique*, t. 112 (1913), p. 275-300 et t. 113 (1913), p. 23-63.

<sup>4</sup> Sur l'économie genevoise entre 1626 et 1645, voir les conclusions de M<sup>lle</sup> A.-M. PRIUZ, *Recherches sur le commerce de Genève au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 360-364 et 382 (graphique du revenu de la ferme des halles).

l'expédier en Suisse. Genève dut même cacher les écus destinés aux Bâlois dans une balle de marchandises en 1626 et, pis encore pour les rentiers, dans un tonneau d'huile deux ans plus tard<sup>1</sup>.

L'arriéré des intérêts dus par Genève prit des proportions inquiétantes au début des années trente. Les calculs montrent que les intérêts dus à Schaffhouse, qui avaient six ans de retard en août 1638, en avaient pris environ treize en 1633<sup>2</sup>. Le retard des intérêts dus à Berne était de sept ans, quand il fut intégralement rattrapé en 1635<sup>3</sup>. Zurich ne cessa de réclamer des intérêts échus, prétendant en 1630 que le retard était de douze ans ; mais l'arrangement réalisé entre Genève et Zurich en 1633 montra que ce retard n'était en réalité que de sept ans<sup>4</sup>. Comme toujours, les paiements à Bâle étaient les plus rapides. Mais même ici, le gouvernement bâlois notait un retard de quatre ans en 1637, et les créanciers n'avaient été payés que très irrégulièrement entre 1628 et 1635<sup>5</sup>. Il n'était plus question naturellement de rembourser les capitaux. Les plus gros créanciers pouvaient être apaisés, et c'était tout. Les Genevois durent prendre pour un mauvais plaisir l'agent suisse de Gustave-Adolphe qui leur demanda en automne 1632 d'envoyer quelque chose en faveur de la cause protestante<sup>6</sup>.

\* \* \*

A la fin des années trente, Genève accéléra ses paiements d'intérêts, grâce en partie à la reprise des affaires, mais surtout grâce au succès indéniable de la Chambre des blés<sup>7</sup>. Fondée de façon permanente en 1628, cette chambre était un consortium

<sup>1</sup> AEG, R.C., vol. 126, fol. 60 ; vol. 128, fol. 56.

<sup>2</sup> P.H. 2895, 2909, 2941, 2951, 2980, 3010, 3039 ; Fin. A 5, fol. 8v, 26, 33, 46v, 62. De 1634 à 1637, Genève versa 10 500 Gulden, soit onze ans d'intérêts, à Schaffhouse.

<sup>3</sup> P.H. 2933, 2938, 2949 ; Fin. A 5, fol. 32.

<sup>4</sup> R.C., vol. 128, fol. 55 ; vol. 129, fol. 12v ; vol. 130, fol. 38v ; vol. 131, fol. 30v ; P.H. 2858, 2871, 2906 ; R.C., vol. 132, fol. 67-70, pour l'accord de mai 1633 ; Fin. A 4, fol. 223, 232, 235v, 237v, pour les paiements.

<sup>5</sup> R.C., vol. 135, fol. 187 ; P.H. 2944, 2968 ; Fin. A 5, fol. 15, 16, 21v.

<sup>6</sup> P.H. 2905.

<sup>7</sup> Sur les origines de cette institution, voir Hermann BLANC, *La Chambre des blés de Genève, 1628-1798*, Genève, 1939, p. 24-43.

privé, autorisé sous contrôle officiel à acheter du blé pour les boulanger genevois et à le vendre au détail, à prix fixe, en prélevant toutefois un bénéfice. C'était donc un monopole du blé, bénéficiant d'une concession publique, mais géré de manière privée. Les statuts de la Chambre des blés lui interdisaient formellement de prêter de l'argent à la République, car elle n'était nullement envisagée comme une banque d'Etat. Mais, dès que l'institution commença d'accumuler des profits, cette interdiction s'écroula.

Cela commença en 1638. Pour payer l'arrérage dû à Schaffhouse, la République s'adressa à la Chambre des blés, lui donnant la gabelle du sel pour six ans, contre 26 000 écus<sup>1</sup>. La République épousa ce crédit en onze mois, mais elle continua de tirer à découvert sur ce compte, engageant toujours la gabelle du sel plus loin dans l'avenir. En 1646, elle proposa de la donner en gage à la Chambre jusqu'à la fin du siècle ; puis, cette offre ayant été refusée, pour vingt-cinq ans<sup>2</sup>. La Chambre refusa de nouveau mais dut se résoudre à garder la gabelle, contre la lourde obligation d'assumer le service de la dette publique. En conséquence, les bénéfices annuels accumulés par la Chambre des blés furent peu à peu égalés par la dette de la Seigneurie de Genève, laquelle dépassa un million de florins aux environs de 1665<sup>3</sup>. Pour la Seigneurie, sinon pour la Chambre, c'était le salut fiscal. Encore une fois, comme à la belle époque des subventions françaises, Genève se trouva en mesure de verser régulièrement les intérêts en Suisse. Les arrérages furent rattrapés : sept ans pour Schaffhouse en 1638, six ans pour Saint-Gall en 1641, trois ans pour Berne et deux ans pour Zurich en 1642, enfin trois ans pour la ville de Bâle en 1644<sup>4</sup>. Par la suite,

<sup>1</sup> BLANC, *op. cit.*, p. 62, 65-70 ; AEG, Fin. A 5, fol. 62, 62v.

<sup>2</sup> BLANC, *op. cit.*, p. 73-74 ; Fin. A 5, fol. 94.

<sup>3</sup> Voir surtout BLANC, *op. cit.*, fig. 2 (en face de p. 80), et les bilans successifs du compte courant de la Seigneurie : AEG, Blé C 1, fol. 178, 206, 219, 299 ; Blé C 2, fol. 66, 117, 132. La Seigneurie était débitrice de 273 895 florins en janvier 1642 ; de 576 173 florins en 1651 ; de 870 611 florins en 1658 ; de 973 000 florins en décembre 1662 ; et de 1 240 000 florins en juillet 1665. Plus tard, au début de 1677, sa dette atteignit 1 702 500 florins (Blé C 2, fol. 176).

<sup>4</sup> Blé C 1, fol. 178, 219 ; Fin. A 5, fol. 62.

Genève effectua tous ses paiements d'intérêts à échéances régulières, en général tous les deux ans. Le signe le plus sûr de cet « assainissement » fiscal, c'est qu'on ne trouve plus de réclamations à propos d'intérêts non payés, dans les archives genevoises, après 1650 — alors qu'on peut en dénombrer une centaine pendant la première moitié du siècle<sup>1</sup>.

Plus significatif encore, le fait que Genève ait commencé à rembourser quelques-unes de ses dettes extérieures. En février 1645, la République éteignit un emprunt de 21 000 livres tournois, contracté en 1623 auprès d'un marchand lyonnais appelé Aymedieu. (Il s'agissait probablement de faciliter les achats de blé pour la première et malchanceuse Chambre des blés.) En 1628, Genève essaya vainement d'amortir cet emprunt en offrant à Aymedieu une assignation de 60 000 livres sur le Trésor français, datée 1619 — mais le créancier, sachant bien les desseins de Richelieu à l'égard des Huguenots, refusa de l'accepter<sup>2</sup>. Finalement, Genève lui versa 11 800 livres d'intérêt (*via* la Chambre des blés) en 1639, puis 6 000 livres à sa veuve en 1643, et remboursa enfin toute la dette à ses héritiers au début de 1645<sup>3</sup>.

Ensuite, Genève se mit à rembourser ses créanciers particuliers à Bâle. Deux dettes, pour un total de 1 900 Gulden, furent éteintes en 1648 ; puis cinq autres, pour un total de 11 400 Gulden, en septembre 1650. Et dix autres créanciers (y compris l'héritier d'une obligation datant de 1533), pour un capital total de 12 300 Gulden, furent payés en été et en automne 1651<sup>4</sup>. A ce moment, tous les créanciers privés de Genève se trouvaient satisfaits. Ne restaient que les dettes dues aux gouvernements de Bâle, Zurich, Berne, Schaffhouse et Saint-Gall.

\* \* \*

---

<sup>1</sup> Sauf erreur, la dernière de ces réclamations arriva à Genève en 1653 : P.H. 3253. La plus ancienne portait la date d'octobre 1594 ; voir mes *Studies*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>2</sup> AEG, Fin. A 4, fol. 103-104, 146-147, 178.

<sup>3</sup> Blé C 1, fol. 160, 196, 219.

<sup>4</sup> *Ibid.*, fol. 244, 286, 300, à contrôler par Fin. K 4 (« Carnet des debtas d'heues à Basle », daté par erreur 1654), qui recense les créanciers bâlois de 1645, tous remboursés avant 1652.

Genève franchit une grande étape dans la réduction de son endettement à la fin de 1656, en remboursant, dans un seul paiement, la seconde en importance des dettes qui lui restaient, à savoir les 19 000 écus empruntés au gouvernement de Bâle. Hermann Blanc, dans son étude sur la Chambre des blés, avait signalé le paiement à Bâle d'une forte somme de 322 400 florins genevois en novembre 1656<sup>1</sup>, mais il semble avoir ignoré les circonstances particulières qui ont permis cette opération.

Genève ne pouvait effectuer de paiements aussi importants qu'à condition d'avoir sous la main de grosses sommes en argent liquide, non destinées aux dépenses courantes. Ce fut le cas en 1656. L'argent avait été fourni à Genève par d'autres puissances protestantes (surtout les Pays-Bas) pour secourir les réfugiés vaudois des vallées piémontaises qui avaient subi les attaques du Duc de Savoie, en janvier 1655. Des contributions spéciales avaient été collectées dans les provinces des Pays-Bas au cours de l'année. A Genève, point d'appui protestant le plus proche des Vallés vaudoises, des caisses de secours s'emplirent rapidement, dont les fonds furent distribués aux plus nécessiteux des Vaudois réfugiés, en Dauphiné et ailleurs<sup>2</sup>. Une partie de l'argent qui restait à Genève à la fin de 1656 provenait du reliquat non distribué de ces fonds charitables.

Une partie encore plus importante de ces liquidités émanait d'une source encore plus inattendue : Johann Hendrik van der Mülen, ancien marchand de savon et fermier municipal d'Amsterdam, poursuivi par les autorités hollandaises sous l'accusation de s'être « enfui frauduleusement avec une grande somme d'or et d'argent »<sup>3</sup>. Saisi à Genève le 6 janvier 1656, Van der Mülen fut emprisonné et interrogé par la justice genevoise, qui écrivit aussitôt à la ville d'Amsterdam et aux Etats de Hollande pour demander des renseignements sur ce cas. L'ambassadeur hollandais auprès des cantons suisses, Van

<sup>1</sup> BLANC, *op. cit.*, p. 80 note « f ».

<sup>2</sup> Une documentation énorme sur ces caisses de secours se trouve aux AEG : 58 pièces dans le seul dossier P.H. 3288, sans parler des références multiples dans Fin. A 6-7 ou R.C., vol. 156.

<sup>3</sup> Les sources principales pour l'affaire Van der Mülen sont aux AEG : P.H. 3299 et Procès Criminel 3570.

Ommeren, fut tenu au courant des poursuites engagées. Genève demanda aux Etats de Hollande une récompense pour avoir capturé Van der Mülen, et des instructions sur la destination de l'argent confisqué. Genève remit une partie du butin de Van der Mülen (3 000 ducats ou 60 000 florins genevois) à Van Ommeren le 2 février<sup>1</sup>. La réponse officielle des Etats de Hollande, reçue à Genève le 20 février, demandait que « l'argent dont led. Du Moulin s'est trouvé saisi soit employé au soulagement des pauvres persecutéz dans les Vallées du Piémont » ; on accordait, en outre, une récompense de 3 000 florins hollandais (12 000 florins genevois) pour l'arrestation<sup>2</sup>. A part cette récompense, les frais d'emprisonnement de Van der Mülen et l'argent déjà remis à Van Ommeren, la somme entière était réservée à des fins charitables. On comprendra mieux les motifs qui déterminèrent les Hollandais, si l'on considère les frais qu'aurait entraînés le rapatriement d'une telle somme, mais surtout si l'on tient compte de l'immense force de la solidarité religieuse au XVII<sup>e</sup> siècle. Selon ces instructions, la justice genevoise condamna Van der Mülen pour détournement de fonds, le 18 avril (non sans que les autorités hollandaises n'aient commencé de reprocher aux Genevois de faire traîner l'affaire en longueur), et transféra l'argent confisqué dans un coffre spécial pour les réfugiés vaudois<sup>3</sup>. Reconduit en prison, Van der Mülen y resta trois ans avant d'être relâché, sans un sou, avec l'accord des autorités hollandaises<sup>4</sup>.

Le butin de Van der Mülen, cependant, resta à Genève. La comptabilité officielle de tous les fonds donnés aux réfugiés vaudois, que Genève soumit aux Etats-Généraux des Pays-Bas en janvier 1657, montrait que 4 233 florins hollandais seulement avaient été distribués aux réfugiés entre janvier et septembre 1656<sup>5</sup>. Il semble que les Vaudois n'avaient pas eu besoin de

<sup>1</sup> AEG, R.C., vol. 156, fol. 110, 120-121 ; P.H. 3299. Van Ommeren toucha ses ducats le 9 février : voir Fin. A 6 (n.p.).

<sup>2</sup> R.C., vol. 156, fol. 170 et P.H. 3299. On doit ajouter que les Hollandais firent aussi des dons pour les fortifications genevoises, en 1656.

<sup>3</sup> R.C., vol. 156, fol. 259-260 ; P.H. 3299 ; P.C. 3570.

<sup>4</sup> R.C., vol. 159, fol. 119, 129 ; P.H. 3353.

<sup>5</sup> Le rapport, en date du 13 janvier 1657, se trouve dans P.H. 3288.

beaucoup d'argent pendant cette période. Une lettre de deux de leurs pasteurs, lue en Petit Conseil le 16 août, demandait que les fonds pour leur assistance fussent déposés dans un compte bancaire permanent, d'où l'on pourrait retirer de l'argent chaque fois que le besoin s'en ferait sentir. Genève se montra favorable à cette requête. Convoquant la Chambre des blés, le Conseil lui ordonna de recueillir aussitôt tous les fonds de secours (y compris le butin de Van der Mülen) sous forme de dépôt à 4% et d'utiliser ce capital pour amortir la dette genevoise envers Bâle. Il fut décidé que la Chambre des blés emprunterait « des deniers des collectes, jusques à trente et tant de mille escus, toutesfois soubs des noms particuliers »<sup>1</sup>. En conséquence, un nouveau dépôt fut ouvert auprès de la Chambre le 1<sup>er</sup> septembre au nom des deux pasteurs genevois Antoine Léger et François Turrettini. Il comprenait 244 100 florins genevois du fonds Van der Mülen, plus un crédit supplémentaire de 208 000 florins genevois pour solde des fonds de secours collectés l'été précédent aux Pays-Bas<sup>2</sup>.

L'argent de Van der Mülen ne chôma pas dans les caisses de la Chambre des blés. Ses 9 286 ducats, valant chacun vingt florins genevois, furent rendus, secrètement, au gouvernement genevois, le 29 octobre, pour être transportés à Bâle<sup>3</sup>. La veille, le Petit Conseil avait reçu un rapport confidentiel, signalant que les conditions étaient favorables pour amortir la dette bâloise, pourvu qu'on agît le plus rapidement possible et dans un grand secret<sup>4</sup>. Toute la transaction fut terminée dans l'espace d'un mois, à des conditions assez favorables pour Genève ; Bâle consentit même une réduction de 10% pour paiement en

<sup>1</sup> AEG, R.C., vol. 156, fol. 392-393.

<sup>2</sup> Les chiffres donnés aux Hollandais en janvier 1657 (cité *supra*, p. 278 n. 5), et répétés dans Fin. A 7, fol. 24, sont difficiles à contrôler par le Grand Livre de la Chambre des blés. On y voit bien le compte de Léger et Turrettini ouvert le 29 octobre (*sic*) pour 240 000 florins, avec intérêt calculé depuis le 1<sup>er</sup> juillet (Blé C 2, fol. 25) ; compte qui contient encore 100 000 florins en 1677 (*ibid.*, fol. 149). Mais on ne voit pas clairement les autres 208 000 florins, qui furent peut-être placés sous d'autres couvertures.

<sup>3</sup> AEG, Fin. A 7, fol. 19.

<sup>4</sup> R.C., vol. 156, fol. 461-462.

argent liquide<sup>1</sup>. Et pendant que les 9 286 ducats de Van der Mülen entraient dans les caisses de MM. de Bâle, on vit l'Etat de Genève (représenté par deux magistrats) passer chez le notaire Comparet pour recevoir, des pasteurs Léger et Turrettini, quitance définitive de sa gestion des fonds Van der Mülen<sup>2</sup>.

Voilà comment fut éteinte, à Bâle, une dette plus que centenaire. L'opération originale, extrêmement habile, ne manque pas d'impressionner l'observateur du XX<sup>e</sup> siècle. Tout le monde en fut content, sauf Van der Mülen. Les Bâlois recevaient une grosse somme d'argent liquide, dont, à l'instar de n'importe quel canton protestant, ils avaient un besoin urgent, après la défaite de Wilmergen de janvier 1656. Genève amortissait une large tranche de sa dette publique. Les Hollandais apprenaient, par un rapport officiel rédigé au mois de janvier suivant, que leur argent avait été placé en toute sécurité sur un compte permanent, réservé aux fins charitables qu'ils avaient prévues. Et les réfugiés vaudois étaient largement dotés.

Les Bâlois remboursés, la République de Genève s'attaqua à ses autres créanciers suisses. Le plus petit et le plus éloigné d'entre eux, la République de Saint-Gall, fut entièrement remboursé en avril 1657<sup>3</sup>. L'année suivante, Genève essaya de rembourser les Bernois avec « quinze mille escus qui chôment en caisse ». Mais elle dut renoncer : non pas faute d'argent, mais faute d'arrangement avec le créancier qui refusa tout net d'être remboursé au taux du change officiel entre l'écu et le batz bernois, accepté pourtant depuis trente-cinq ans<sup>4</sup>. Les choses avaient bien changé depuis la réduction de 10 % consentie par les Bâlois, deux années auparavant !

Il faut attendre l'année 1678 pour voir la suite de ces remboursements ; c'est alors Schaffhouse qui accepte en retour ses 19 000 Gulden de capital<sup>5</sup>. Les dettes genevoises à Berne et à

<sup>1</sup> AEG, Blé C 2, fol. 66. Bâle accepta 53 817 Gulden pour paiement complet des 19 000 écus plus 821 écus d'arrérage.

<sup>2</sup> AEG, Minutes de Jean Comparet, vol. 20, fol. 186-187 (22 nov. 1656).

<sup>3</sup> Blé C 2, fol. 66.

<sup>4</sup> BLANC, *La Chambre des blés*, op. cit., p. 83-84. Le taux en question fut adopté en décembre 1620 ; voir R.C., vol. 120, fol. 81.

<sup>5</sup> AEG, Blé C 2, fol. 176.

Zurich ne furent remboursées qu'en 1711, après d'interminables pourparlers<sup>1</sup>. La dette extérieure de Genève ne fut donc pas éliminée avant le XVIII<sup>e</sup> siècle ; mais le problème des paiements avait depuis longtemps cessé d'inquiéter la Seigneurie. Le tournant avait été pris en 1656, avec le remboursement aux Bâlois, ou au plus tard, en 1658, avec le refus des Bernois d'être remboursés sans hausser le taux du change.

\* \* \*

Le récit achevé, il reste à en tirer quelques conclusions.

La première touche les rapports entre l'histoire financière ou fiscale (qui relève en partie du domaine de la politique) et l'histoire économique proprement dite. Grâce à M<sup>me</sup> A.-M. Piuz, on dispose aujourd'hui de considérations d'ensemble sur l'évolution de l'économie genevoise au XVII<sup>e</sup> siècle. Or, il est frappant de constater, *grosso modo*, l'accord entre ses conclusions et celles auxquelles nous sommes parvenu. « Les cinquante premières années du XVII<sup>e</sup> siècle », écrit M<sup>me</sup> Piuz, « se déroulent sur un fond de difficultés, qui n'est d'ailleurs pas spécifique à Genève »<sup>2</sup>. On peut en dire autant de l'histoire financière. Et si M<sup>me</sup> Piuz a constaté qu'une phase de forte expansion (dite phase A) commençait en 1654, nous n'en sommes pas loin, puisque nous avons fixé à 1656 le tournant du processus d'amortissement. Et le moment le plus critique du paiement des intérêts ne se situe-t-il pas aux environs de 1630, où, selon M<sup>me</sup> Piuz, « la misère atteint à Genève un des points les plus hauts de la phase B »<sup>3</sup> ?

Mais pourtant — et sans insister sur de nombreux points où l'histoire financière ne rejoint nullement l'histoire économique — cet accord n'est-il pas un peu trompeur ? Nous nous trouvons ici sur un terrain très mal connu, et il ne nous sera pas facile de sortir d'embarras, sinon en recourant à une image familière aux hommes du XVII<sup>e</sup> siècle : celle des cavaliers de l'Apocalypse.

<sup>1</sup> BLANC, *op. cit.*, p. 84-89.

<sup>2</sup> *Recherches sur le commerce de Genève au XVII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 370.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 366.

Tous les quatre pèsent lourdement sur l'économie, mais il n'y en a qu'un seul qui frappe directement les finances, et c'est la guerre. Or, Genève, entre 1600 et 1650, a été souvent visitée par les trois autres cavaliers, mais jamais par la guerre.

Peut-être faudrait-il nuancer ce jugement, à cause du rôle à la fois économique et financier joué par la Chambre des blés, au moins à partir de 1638.

Notre seconde et ultime réflexion, qui se fonde précisément sur le rôle de la Chambre des blés, touche le problème de l'accident historique. Etant donné les profits considérables encaissés régulièrement par la Chambre des blés, et vu que la politique du gouvernement genevois consistait à utiliser ces profits pour le service de sa dette, on pouvait s'attendre à ce que la Seigneurie de Genève ait amorti quelques-unes de ses dettes dès le milieu du siècle. Ce qui, en effet, arriva. Mais l'épisode du remboursement bâlois est étroitement lié à l'événement heureux qui permit à Genève de disposer du butin saisi sur un fermier hollandais en fuite. Nous nous trouvons donc en présence d'un accident important qui renforce les courants généraux, au lieu de les détourner. Trop souvent, les historiens ne relèvent que les accidents qui contrarient la tendance générale, et le problème de l'accidentel en histoire se résume presque entièrement à cela. Il est logique, néanmoins, de supposer un nombre à peu près égal d'accidents renforçant le cours de l'histoire. En voilà donc un.

---

ARCHIVES HOSPITALIÈRES  
ET ÉCONOMIE RÉGIONALE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE  
(sources et problèmes)<sup>1</sup>

par Anne-Marie PIUZ

Grâce à des préoccupations récentes, l'histoire sociale de Genève est en train de conquérir une nouvelle dimension, celle de l'histoire régionale, des rapports entre la ville et sa campagne. Il suffit de rappeler les travaux — livrés ou en cours — de Jean-François Bergier, de Paul Guichonnet, de Louis Binz. Leurs recherches, et d'autres, ont déjà mis en lumière l'originalité des contacts de Genève avec sa campagne. Elles nous donneront bientôt une vision générale des solidarités économiques et sociales de la région tout entière ; solidarités qui dépassent les obstacles politiques et religieux, cependant indéniables<sup>2</sup>.

\* \* \*

Ne faudrait-il pas définir d'abord la région, l'espace économique où se fait sentir l'attraction de la grande ville ? Je propose de laisser de côté, pour l'instant, tout souci de délimitation tant soit peu précise. Et ceci pour deux raisons ; d'abord parce que trop d'éléments font encore défaut ; je ne prendrai qu'un exemple.

---

<sup>1</sup> Communication présentée à la Société d'histoire et d'archéologie le 12 janvier 1967.

<sup>2</sup> Aux obstacles politiques au ravitaillement de Genève au XVII<sup>e</sup> siècle, j'ai consacré plusieurs chapitres de mon ouvrage, *Affaires et politique. Recherches sur le commerce de Genève au XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève 1964 (M.D.G., t. XLII).

Le premier terme de la définition d'un espace économique est une référence au fait démographique : or la démographie historique n'en est qu'à ses balbutiements chez nous et les quelques travaux de démographie qui se rapportent à la Savoie ne suffisent pas à nous donner une idée, même approximative, du peuplement des régions qui entourent Genève au XVII<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>.

La deuxième raison qui rend difficile la délimitation géographique de l'espace économique genevois est qu'en fait, il y a plusieurs espaces économiques. C'est-à-dire qu'il y a plusieurs zones, plus ou moins proches, plus ou moins étendues, plus ou moins développées, qui subissent l'attraction de la ville, une attraction qui est d'ailleurs réciproque entre la ville et la campagne et qui tisse entre elles un réseau de liens spécifiques. Ainsi, il y a quelques années, j'ai tenté de délimiter l'espace du commerce régional genevois. A l'aide de plusieurs centaines de contrats notariaux, j'ai pu cerner le commerce qui se pratique en-deçà des grandes voies du trafic international et au-delà de la banlieue de ravitaillement <sup>2</sup>. De son côté, André Cholley, dans son ouvrage sur les Préalpes de Savoie, distingue trois zones : une banlieue de ravitaillement quotidien, de huit à dix kilomètres de rayon ; au-delà, une deuxième région qui comprend tout le Bas-Faucigny, le bassin de Saint-Julien, une partie du plateau des Bornes et la Semine ; enfin une dernière zone où Genève puise des ressources supplémentaires en céréales et en bétail et qui recouvre le Moyen-Faucigny, les environs d'Annecy et la région de Rumilly <sup>3</sup>.

Il y a un autre « espace » qui serait important à déterminer : c'est celui du marché régional du travail industriel, ou plutôt des métiers. On sait, notamment depuis les travaux d'Antony Babel <sup>4</sup>, que la fabrique genevoise a recours à la main-d'œuvre rurale ;

<sup>1</sup> L'ouvrage de Raymond Rousseau, *La population de la Savoie jusqu'en 1861*, Paris, 1960 (Ecole pratique des hautes études, VI<sup>e</sup> section ; coll. « Démographie et sociétés », vol. 1), se rapporte peu au XVII<sup>e</sup> siècle. On trouvera des données utiles mais éparses dans les travaux de Paul Guichonnet.

<sup>2</sup> *Affaires et politique*, op. cit., p. 143-157.

<sup>3</sup> *Les Préalpes de Savoie (Genevois, Bauges) et leur avant-pays*, Paris, 1925, p. 486.

<sup>4</sup> *Histoire corporative de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et des industries annexes*, Genève, 1916 (M.D.G., t. XXXIII), chap. V.

mais nous ignorons dans quelle mesure. Nous ne connaissons ni l'ampleur ni les fluctuations du marché régional de l'emploi, ni surtout le sort qui est réservé à cette main-d'œuvre en période de crise. Si nous étions mieux informés de l'existence d'une réserve de main-d'œuvre rurale pour l'industrie genevoise et de l'utilisation de cette main-d'œuvre (il y a là un fait démographique, mais aussi de politique économique sur quoi se greffe un élément de mentalité religieuse), nous pourrions peut-être expliquer mieux certaines modifications structurelles de l'économie genevoise, comme l'importance exceptionnelle prise par le commerce et la banque par rapport aux autres secteurs, ou la préférence donnée à l'horlogerie sur l'industrie textile. Il faut noter que ce problème n'a pas échappé à Herbert Lüthy ni à Walter Bodmer. Ce dernier impute précisément le transfert de l'industrie genevoise de la soie à Zurich, dans le premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, à des difficultés mises à l'emploi de la main-d'œuvre catholique de la campagne<sup>1</sup>.

Cette introduction visait à insister sur le fait que le mécanisme de l'économie régionale ne sera véritablement expliqué, son poids (en termes monétaires) apprécié et les différents espaces économiques délimités, que lorsque un nombre suffisant d'enquêtes auront été entreprises : enquêtes de démographie historique, enquêtes au niveau des activités commerciales et industrielles, enquêtes en matière de ravitaillement de la cité enfin, qui constituent précisément mon propos.

### *Les sources*

Les archives de l'Hôpital de Genève nous donnent de précieuses informations sur l'histoire sociale. Parmi ces informations, j'ai relevé celles qui sont de nature à éclairer l'économie de la région qui entoure Genève.

Nous disposons à Genève d'un fonds important d'archives hospitalières. Les comptes de l'hôpital sont bien tenus et ininterrompus depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle ; on est vraiment là

---

<sup>1</sup> Walter BODMER, *Der Einfluss der Refugianteneinwanderung von 1550-1700 auf die schweizerische Wirtschaft*, Zürich, 1946 (Zeitschrift für schweizerische Geschichte, Beihefte Nr. 3), p. 60-61, 80-82.

en possession de documents faisant série et aptes à déceler des mouvements de longue et de courte durée<sup>1</sup>.

Chaque année le gouvernement désignait un groupe de « procureurs » ou administrateurs de l'hôpital, tous personnages considérables, syndics, conseillers et pasteurs. Deux, au moins, de ces procureurs, étaient nommés « receveurs », soit contrôleur des fonds provenant des domaines de l'hôpital (bois et fermes)<sup>2</sup> ou d'autres sources (legs). La comptabilité est tenue dans deux séries de registres. Les comptes du receveur, recettes et dépenses, sont appelés aussi « livres des mandats », parce qu'aux dépenses, figurent les paiements sur factures : achats de bétail, gages annuels ou semestriels payés aux employés supérieurs de l'hôpital et, régulièrement, des mandats versés au directeur de l'hôpital, l'hospitalier, pour ses dépenses ordinaires. La seconde série est composée des livres tenus par l'hospitalier. Son fonds de roulement repose sur les mandats versés par le receveur. En plus, l'hospitalier reçoit l'argent recueilli dans les troncs des églises et de menus dons. Aux dépenses, l'hospitalier inscrit, au jour le jour, les achats de denrées nécessaires à la cuisine et au ménage de l'hôpital ; il se procure les ustensiles ménagers dont il a besoin ; il paie les servantes, les journées des artisans et celles des journaliers agricoles.

L'intérêt de cette source, pour une recherche d'histoire sociale, est double. Il est méthodologique d'abord, c'est-à-dire qu'il fournit des éléments quantitatifs qui peuvent constituer d'excellentes séries, utiles à l'histoire des prix, à l'histoire de l'alimentation, à l'histoire rurale enfin. Les comptes de l'hôpital sont également intéressants sur le plan de la problématique. Un hôpital — ici une institution d'assistance aux pauvres, aux malades, aux orphelins<sup>3</sup> — est une communauté qui rassemble,

---

<sup>1</sup> Gustave VAUCHER, « Archives hospitalières aux Archives de Genève », dans *Mélanges offerts par ses confrères étrangers à Charles Braibant*, Bruxelles, 1959, p. 523-529.

<sup>2</sup> Au XVII<sup>e</sup> siècle, les principales possessions de l'hôpital sont des bois (bois des Frères, bois de Jussy et bois de Peney), des prés (Champel, Bougeries, Coulouvrière) et des vignes (Bossey, Champel et Aubonne), voir [ Jean-Jacques-Louis ] ODIER-CAZENOYE, *L'Hôpital de Genève depuis son origine jusqu'en 1842*, Genève, 1862.

<sup>3</sup> *Ibid.*, *passim*.

qui loge, qui nourrit une certaine population. Il est malheureusement difficile d'évaluer le nombre des personnes entretenues par l'hôpital : il y a les pensionnaires, les domestiques, la direction, mais il y a aussi les mendiants de passage et les assistés en ville. Enfin nous sommes en présence d'une certaine population qui forme une communauté qu'à certains égards on peut comparer à une petite ville, avec ses problèmes de ravitaillement, de logement, de travail. Il faut cependant prendre garde au fait qu'il s'agit ici d'une communauté de pauvres (des servantes, des journaliers, des malades, des mendiants, des vieillards, des enfants) et, dans le domaine de l'alimentation, c'est une réserve à ne pas négliger.

\* \* \*

A l'égard de l'histoire régionale, qui nous intéresse ici, il faut relever que le registre des mandats indique généralement le nom et le domicile du vendeur ; par exemple, mandat pour Gaspard Gavard, de Viuz, pour la somme de 50 florins, pour 100 livres de beurre à 6 sols la livre. Le livre de caisse de l'hospitalier est tenu d'une manière plus négligée ; il est vrai qu'il ne se rapporte qu'à de modestes règlements (de quelques sous à quelques florins).

Outre des omissions et des négligences, il faut aussi regretter que des noms de lieux soient difficiles à localiser ; l'exemple le plus fréquent, le plus irritant, est celui de Collonge : on connaît au moins trois villages aux environs de Genève qui portent ce nom !

D'autres limites proviennent de la nature même des sources, ou plutôt de l'institution de l'hôpital, de son administration. Comme l'hospitalier n'achète ni les céréales, qui sont fournies par la Chambre des Blés, ni le vin et le bois produits par les domaines de l'hôpital, les comptes ne reflètent parfaitement ni la production agricole régionale, ni le régime alimentaire de la communauté. De temps à autre, cependant, on relève des achats d'appoint d'avoine, de seigle, de bois, de vin, souvent même pour des sommes considérables.

En résumé, bien que les achats des hospitaliers ne soient pas significatifs de la production agricole ou du ravitaillement de la ville, tels qu'ils sont, portant, dans leur ensemble, sur des dizaines de milliers de florins par année, ils constituent un apport au développement de l'économie environnante.

Un dépouillement systématique de toutes les dépenses de l'hôpital a été entrepris pour plusieurs années. En attendant de généraliser ces recherches, le sondage a porté sur les années suivantes : 1638, année de peste où l'hôpital est surchargé de malades ; 1693 et 1694, deux années de disette ; trois années moyennes : 1660, 1675 et 1676 ; une bonne année, 1654. Par deux fois on a jumelé deux années pour compenser d'éventuelles constitutions de réserves.

On aboutit à sept tableaux de tous les achats « régionaux » effectués par l'hôpital, dont voici la liste, par ordre d'importance décroissante :

Le bétail vient en première place ; entre 100 et 150 bœufs et vaches sont achetés chaque année<sup>1</sup> ; les achats de moutons sont rares, de même que ceux de porcs ; encore plus rarement celui d'un cheval.

Chaque année, du fromage est acquis pour des sommes importantes, fromage de Gruyère ou du Jura ; les tommes de chèvres et le céré<sup>2</sup> tiennent une grande place dans l'alimentation populaire.

La viande la plus communément achetée est celle de boeuf ou de vache. Bien loin derrière, viennent la viande de mouton et celle de veau. Peu de viande de porc<sup>3</sup> ; quelquefois l'hospitalier achète des saucisses, des pâtés, de la fricassée.

Le beurre est acheté frais ou « à cuire ». L'huile de noix est la plus fréquemment utilisée en cuisine (alors que l'huile d'olive est réservée à la pharmacopée).

Le charbon, la braise et les cendres (pour les lessives ?) constituent un poste important des dépenses.

---

<sup>1</sup> L'hôpital de Fribourg achète, au XVIII<sup>e</sup> siècle, moins de 10 bœufs par an, cf. Nicolas MORARD, « L'évolution des prix de quelques denrées alimentaires à Fribourg au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Annales fribourgeoises*, XLVII<sup>e</sup> année (1965-1966), p. 62.

<sup>2</sup> Céré, séré, séret, fromage blanc très maigre.

<sup>3</sup> L'hôpital engrangeait probablement ses propres porcs.

Une toile ordinaire fabriquée dans la région, la filasse de chanvre, l'étoupe (pour faire les mèches des chandelles) figurent encore dans les achats les plus importants.

Enfin un grand nombre de produits et de denrées achetés en petites quantités ou dont les prix sont peu élevés : le miel, la poix, le cuir, l'eau-de-vie, les fruits (pommes, poires, pêches, prunes à sécher, griottes à confire, fraises et framboises), les légumes (choux, raves, salade, fèves, artichauts, épinards, cardons, oignons et aulx), les œufs, la volaille (poules, poulets, pigeons quelquefois), les châtaignes<sup>1</sup>, la chaux, la graisse, le suif, le poisson<sup>2</sup>, les corbeilles et les balais.

### *Les problèmes*

Voici quelques réflexions qui m'ont été suggérées par le dépouillement de ces registres et par l'examen des dépenses de l'hôpital. Ces quelques observations se limitent à l'histoire des rapports entre la ville et la campagne au XVII<sup>e</sup> siècle.

Le premier fait qui saute aux yeux est que le montant global des dépenses « régionales » de l'hôpital varie à peine entre le premier quart et la fin du siècle. Le total se monte à 20 000 florins en moyenne par an, ce qui pourrait signifier, dans une période de relative stabilité des prix réels, que malgré l'augmentation de la population, les charges de l'assistance n'ont pas crû dans la même proportion ; ceci rejoint la thèse d'une Genève prospère entre 1650 et 1690<sup>3</sup>.

Cependant, si le montant global est sensiblement le même, à l'intérieur de ce montant la répartition des dépenses présente des variations qui laissent apercevoir le mouvement de la conjoncture.

Il est donc utile d'examiner, à l'intérieur de cette dépense globale de 20 000 florins, où se porte le choix économique suivant les bonnes et les mauvaises années.

<sup>1</sup> La consommation de châtaignes (10-20 kg. par an de châtaignes achetées) n'est peut-être pas aussi importante qu'on l'a cru.

<sup>2</sup> De même le poisson ne semble pas jouer un grand rôle dans cette alimentation populaire : quelques sous consacrés par semaine à l'achat de poisson pour l'hôpital.

<sup>3</sup> Cf. *Affaires et politique, op. cit.*, p. 373-383.

Bien entendu, toutes les denrées de consommation sont sensibles à la conjoncture, dans une communauté de pauvres surtout, où il n'y a guère de résistance à imposer des restrictions alimentaires.

Ainsi on constate que les deux denrées les plus élastiques sont la viande et le beurre ; les achats de viande et de beurre tombent dans les mauvaises années. A cet égard, l'année 1638, où sévit la peste, est catastrophique : la viande et le beurre sont réduits à des rations infimes. Pendant la disette de 1693-1694, on voit la viande et le beurre diminuer fortement, mais pas autant que durant la peste. Pendant ces années difficiles, les grandes dépenses sont affectées à d'autres postes. Ainsi 1638 connaît un chiffre record d'achats de bétail sur pied : c'est que le troupeau doit être reconstitué<sup>1</sup>. En temps de peste et de disette, de gros achats de toile attestent que l'hôpital est surchargé de malades et le charbon vient au troisième ou quatrième rang des dépenses, les disettes étant souvent liées à de rudes conditions climatiques.

Dans les bonnes années, les achats de viande et de beurre se font en grandes quantités. Ainsi 1654 est une année où l'on fut bien nourri à l'hôpital de Genève : la viande, le beurre, le fromage, les tommes de chèvres, les œufs et le miel atteignent des chiffres records.

\* \* \*

Le principal des dépenses régionales, le bétail, la viande, le fromage et le beurre proviennent des régions d'élevage. C'est le Faucigny (et le Pays de Gex, dans une moindre mesure) qui procurent à Genève le plus gros du bétail, de la viande et des produits laitiers. En revanche, les achats qui viennent de l'avant-pays savoyard, des mandements de Gaillard et de Ternier, du territoire de l'actuel canton, témoignent d'une agriculture céréalière surtout, mais diversifiée, donc plus souple, plus adaptable.

---

<sup>1</sup> Gaston ROUPNEL note que les pestes du XVII<sup>e</sup> siècle ont été accompagnées, en Bourgogne, de maladies qui ont décimé les troupeaux (*La ville et la campagne au XVII<sup>e</sup> siècle*, Bibliothèque générale de l'Ecole pratique des hautes études, VI<sup>e</sup> section, Paris, 1955, p. 25-30).

Rien ou presque rien ne vient du Bas-Chablais, s'il faut en croire les comptes des hospitaliers. En face des prospères terroirs du Bas-Genevois et des industrieux Faucignerans, les gens du Chablais n'apparaissent guère sur la carte économique<sup>1</sup>. Il devient même émouvant de les y chercher et de rencontrer tout à coup, alors qu'on ne s'y attendait plus, un paysan qui arrive de Douvaine avec une vache à vendre, ou un autre, de Loisin, offrant un panier de charbon.

La spécialisation de certains villages est parfaitement attestée par les documents que j'ai examinés. Ainsi Le Crozet fournit de grandes quantités de fromage ; l'huile de noix est achetée, année après année, sur la route d'Annecy, à Charly, Copponex et La Caille. Presque tout le beurre acheté par l'hôpital vient de Fillinges et de Boëge : en 1654, les gens de la vallée de la Menoge ont vendu 1 300 livres de beurre sur les 1 600 livres que l'hôpital a achetées. Mais en 1693, année de disette, ils n'en vendent que 360 livres et en 1694, une centaine seulement.

On voit l'incidence sur l'économie régionale de cette spécialisation soumise aux fluctuations de la conjoncture. Il y a là un fait intéressant : j'ai acquis la conviction qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la région de Boëge est occupée, presque entièrement, à l'élevage. Or, dans des pages consacrées à la répartition des cultures en Savoie, au XVIII<sup>e</sup> siècle, Raoul Blanchard, puis Paul Guichonnet constatent une forte extension des terres ouvertes, « toutes les Préalpes et, spécialement le bassin de Boëge, labourent avec ardeur »<sup>2</sup>. Il y a là, certes, un signe d'expansion démographique, mais il y a sûrement aussi la marque de la volonté d'une conversion agricole, d'un changement dans l'activité traditionnelle, afin de parer aux coups d'une conjoncture défavorable.

\* \* \*

---

<sup>1</sup> Plusieurs témoignages sur la pauvreté du Bas-Chablais, dans *Affaires et politique*, op. cit., p. 143 et note 2.

<sup>2</sup> Paul GUICHONNET, « Le cadastre savoyard de 1738 et son utilisation pour les recherches d'histoire et de géographie sociales », dans *Revue de géographie alpine*, t. XLIII (1955), p. 279.

Qui étaient les vendeurs ? On peut en déceler quatre types.

Il y a d'abord, et exceptionnellement, le grand marchand bourgeois qui trafique de céréales, de sel, de toiles et de fromage. Dans les comptes de l'hôpital on trouve des sommes importantes, payées pour des quantités considérables de fromage de Gruyère, d'huile de noix ou de toile, à Jean Sarasin, à Guillaume et Antoine Saladin, à Samuel Marchon. Cependant, les achats de produits régionaux par l'intermédiaire des grands marchands-bourgeois restent rares ; ils interviennent peut-être quand les paysans ne réussissent pas à satisfaire la demande.

A l'opposé il y a la foule des petits paysans — souvent des femmes. Ils viennent une ou deux fois par semaine aux marchés de la ville, pour y apporter de petites quantités de leurs produits ; beaucoup de ces transactions devaient probablement se faire à la porte de l'hôpital ou de sa cuisine : en effet, l'hospitalier rembourse souvent quelques sous à la cuisinière ou au portier pour des œufs, une livre de beurre, du poisson, un panier de cendres qu'ils ont achetés.

Le troisième type de fournisseur est celui qui a été souvent décrit sous le nom de « ramasseur » ou de « revendeur ». Il semble que les ramasseurs ont été surtout des Faucignerans qui achètent dans les villages éloignés le beurre, les tommes, le céré, pour venir les apporter à Genève. Ils n'ont pas bonne réputation en Savoie où on les soupçonne de s'enrichir trop facilement. A Genève, de même. Dans les mauvaises années, les registres officiels sont encombrés de plaintes contre les revendeurs que l'on accuse de stocker les denrées et d'être la cause de la hausse des prix.

Il y a peut-être un dernier type de fournisseur de denrées. Mon attention a été attirée par de véritables dynasties de vendeurs de bétail ou de beurre : les Tissot, de Bas-Monthoux ; les Tardy, de Fillinges, mais surtout les Gavard, de Viuz-en-Sallaz.

S'il ne s'agissait que d'un Gavard, pendant une ou deux années, on penserait à un paysan particulièrement actif ou à un ramasseur. Mais ces Gavard de Viuz, on les rencontre à Genève pendant plus de quarante ans : François, Gaspard, Mathieu, Gaspard encore, tous de Viuz, qui vendent — pour des

sommes élevées — des moutons, de la viande, des bœufs, des vaches, du suif, du beurre. On se trouve peut-être en présence d'un type de propriété familiale, étudié naguère par Gabriel Pérouse<sup>1</sup>, assez répandu en Savoie et qui aurait subsisté jusqu'à l'établissement de la législation successorale française.

\* \* \*

Ainsi la comptabilité hospitalière nous suggère une réflexion sur la structure de la propriété dans la campagne des environs de Genève.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la propriété seigneuriale subsiste autour de Genève. En témoignent les achats de bois, de bétail, de vin, aux hobereaux du voisinage, les Allinges, les Coudrée, les La Grave, le baron de la Bâtie-Beauregard.

Pendant le même temps, la propriété foncière bourgeoise s'implante fortement dans les territoires savoyard et gessien. Il y a là un point de l'histoire sociale de Genève important à préciser. Après André Sayous, qui a étudié sommairement les investissements des capitalistes genevois dans les domaines ruraux<sup>2</sup>, Paul Geisendorf et Alain Dufour ont apporté récemment leur contribution<sup>3</sup>. Pour ma part, je relève — toujours dans les comptes de l'hôpital — un nombre croissant de notables, de grands bourgeois, conseillers et syndics, auprès de qui l'administration hospitalière se fournit de bestiaux, de fourrage, de vin ; de vin surtout car, ainsi que cela se passe ailleurs, les bourgeois acquièrent les meilleures terres.

Cependant, à côté des formes de propriété communautaire, familiale, seigneuriale ou bourgeoise, une grande partie de la

<sup>1</sup> « Etude sur les usages et le droit privé en Savoie au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, d'après les minutes des notaires de Chambéry », dans les *Mém. de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 5<sup>e</sup> série, t. II (1914), chapitre I.

<sup>2</sup> « Les placements de fortune à Genève depuis le XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Revue économique internationale*, mai 1935.

<sup>3</sup> Paul GEISENDORF, « D'une explication historique du paysage genevois », dans *Genava*, nouv. sér., t. XI (1963), p. 497-503.

Alain DUFOUR, « De la bourgeoisie de Genève à la noblesse de Savoie, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles », dans *Mélanges d'histoire économique et sociale en hommage au professeur Antony Babel*, t. I (Genève, 1963), p. 227-238.

terre est aux mains des paysans<sup>1</sup>. Les achats de l'hôpital marquent parfaitement la distance entre la poignée de paysans aisés, les laboureurs, qui possèdent du gros bétail ou qui ont d'importants surplus à vendre, et la multitude des petits paysans.

Foule de petits paysans, médiocres ou misérables, qui ne peuvent vivre, et chicement, qu'en portant en ville une partie de leur maigre ration. Au jour le jour, le livre de l'hospitalier atteste ces ventes modestes : du céré, 3 sols ; une seille de cendres, 5 sols ; des œufs, 6 sols ; du poisson, 10 sols ; une livre de beurre, 10 sols ; une tomme de chèvre, 3 sols ; une corbeille de pommes, 12 sols, etc.

\* \* \*

Petite propriété, propriété morcelée et enclose de haies vives. Les haies de l'hôpital sont entretenues, nettoyées ; on en bouche les trous pour empêcher le bétail d'y passer. Cela aussi, on l'apprend en feuilletant les comptes ; parce que l'hospitalier paie des journaliers « pour clore les haies », « pour travailler aux haies », « pour lier les haies ». Voilà qui nous offre une image du paysage de l'avant-pays savoyard et gessien et du territoire du canton actuel.

Paysage de bocage, très visible sur le premier plan cadastral de Céligny, qui date du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et qui a été décrit par Gustave Vaucher dans un article récent<sup>2</sup>. Paysage dont l'allure caractéristique est encore facile à reconnaître aujourd'hui dans le Pays de Gex. Le bocage résulte de l'extrême morcellement, mais aussi, dans ce pays peu fourni en forêts, du besoin de combustible, de liens pour la moisson et de feuilles pour le fourrage d'hiver.

Paysage de bocage, peut-être plus marqué dans le Bas-Genevois et dans le bailliage de Ternier, ouverts plus largement aux cultures, que dans la basse-Arve, vouée plus vite à l'élevage. Il n'est pas indifférent de relever que c'est de Valleiry que pro-

---

<sup>1</sup> Paul GUICHONNET, « Le cadastre savoyard... », *passim*.

<sup>2</sup> « Portrait de Céligny au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Genava*, t. XI (1963), p. 489-495.

vient le plus grand nombre des vendeurs de charbon, de braise, de cendres, de liens de verne, de feuilles pour les litières. De Val-leiry, du Vuache, de Chancy, d'Avusy, de La Muraz, de Vovray-en-Bornes ; et, sur l'autre rive du Rhône, de Pougny, de Chalex, de Dardagny.

\* \* \*

Les comptes de l'hospitalier font surgir d'autres problèmes. Ainsi les pauvres. Non pas les pauvres « de la ville », ceux qui ont droit à l'assistance de l'Hôpital ou des Bourses<sup>1</sup>. Mais les « pauvres étrangers », selon l'expression commune, à qui on fait l'aumône : « livré à un pauvre passant, 6 sols ». Il y a, au crédit du compte de caisse de l'hospitalier, de nombreuses écritures dont les relevés annuels constitueraient une série éclairante. Les pauvres qui ne sont pas de la ville, on les chasse quand il y en a trop ; et l'hôpital rétribue parfois un chasse-coquins dont la fonction est de repousser les pauvres ou de les retenir hors des portes. Ces pauvres, qui sont-ils ? Sinon des journaliers et de misérables paysans de la campagne savoyarde et française. Les années de disette, ils affluent, mais les années de bonnes récoltes, il y a quand même des pauvres... Ailleurs, les historiens ont lié le problème du paupérisme structurel des anciennes économies aux mutations foncières, aux reconversions de l'agriculture, au mouvement des clôtures ou encore à l'accaparement des terres par la bourgeoisie.

Qu'en est-il des pauvres de Genève ? Nous ne le savons pas encore. Mais c'est là un grand sujet qui mérite d'être abordé bientôt.

### *Conclusion*

Ceci n'est qu'un aperçu, une manière d'introduction — très partielle — à l'étude des rapports réciproques du régime urbain et du régime rural de l'ancienne économie genevoise. J'ai voulu

---

<sup>1</sup> Sur le rôle charitable des Bourses, voir Henri GRANDJEAN, « La Bourse française de Genève (1550-1849) », dans *Etrennes genevoises* 1927, Genève, 1926, p. 46-60.

montrer — par tous les problèmes qu'elles évoquent — l'importance des informations relevées dans les comptes de l'hôpital. Des recherches, poussées plus avant, permettront d'estimer quantitativement l'impact de l'économie urbaine sur le développement des campagnes environnantes et de préciser des moments, de hausse et de baisse, dans le volume des transactions. Et, au-delà des chiffres, — mais grâce à eux — de mieux comprendre l'existence quotidienne des gens de la ville et de la campagne d'il y a deux ou trois cents ans.

---